

SOCIÉTÉ



La police judiciaire est menacée par une réforme menée par Gérald Darmanin. Photo © JEANNE

ACCORSINI/SIPA

[Edito] Police judiciaire, chronique d'une mort annoncée

La réforme prévue de la police judiciaire traduit une méconnaissance de la spécificité de cette institution plus que centenaire et risque d'affaiblir encore un peu plus nos capacités d'investigation.

Par Emile Lucien

Publié le 9 septembre 2022 à 18h00 Mis à jour le 8 septembre 2022 à 16h38

Partager cet article sur    

Comme souvent, le présent doit s'éclairer à la lumière du passé. En 1907 sont créées les brigades mobiles popularisées sous l'appellation brigades du Tigre. Pourquoi ? Parce que la délinquance explose, se nomadise et se joue de l'esprit de clocher. La population est excédée. Célestin Hennion crée alors une police à la compétence territoriale étendue qui travaille avec l'autorité judiciaire. Inspecteur puis commissaire, il est le premier directeur de la Sûreté générale à ne pas être préfet. Il incarne la méritocratie et c'est l'intuition géniale de Clemenceau : qui mieux qu'un ancien enquêteur pour savoir comment réformer – et quoi – dans la police pour la rendre plus

efficente ? Pas un technocrate à qui l'on donne une carte de flic mais un flic auquel on donne les pouvoirs d'un technocrate. Allègement de la bureaucratie administrative, modernisation, entraînement, coopération internationale... Les résultats ne se font pas attendre : meurtriers, violeurs, cambrioleurs tombent les uns après les autres, dont la célèbre bande à Bonnot.

2022, la délinquance est en croissance exponentielle depuis plusieurs années. Sous couvert d'État de droit, d'empilements de textes abscons en arguties juridiques, la procédure pénale est devenue kafkaïenne. La forme prime sur le fond au bénéfice des délinquants, donc au détriment des victimes. La surreprésentation des avocats chez les acteurs du monde politique n'est probablement pas étrangère à cet état de fait.

De facto, l'investigation en commissariat est devenue un *Titanic* submergé de dossiers qui finiront pour l'essentiel en vaines recherches. La grande majorité des policiers ne veut plus monter à bord. Les officiers qui les encadrent sont devenus des bureaucrates, ouvriers spécialisés dans le maniement de tableaux Excel. Les parquetiers chargés de cette délinquance du quotidien sont transformés en standardistes flirtant avec le burn-out.

Proche de ce cap Horn, un navire tangué mais tient bon : celui de la police judiciaire qui obtient toujours des résultats. Cette année, la PJ de Toulon affiche un taux d'élucidation de 81,13 % en matière criminelle. Au vu du parcours d'obstacles qu'est devenue une enquête, cela relève presque d'un miracle qui souligne surtout l'abnégation et le professionnalisme de ses effectifs. Et voilà qu'au lieu de s'atteler à simplifier la procédure pénale, il est demandé à la PJ de se fondre avec l'investigation locale sous l'autorité d'un directeur départemental de la police nationale (DDPN). Singulier retour en arrière ! Comment une enquête aux ramifications extradépartementales pourrait-elle intéresser un DDPN devant rendre des comptes sur son action locale ? Comment un magistrat pourra-t-il encore saisir un service spécialisé avec lequel il travaillait en tandem ? La loi du nombre étant imparable, il y a fort à parier que la sécurité publique avalera la PJ et diluera sa spécificité. Notons enfin que participe à cette réforme une « *spécialiste de la conduite du changement* », personnage sorti tout droit d'un roman dystopique orwellien, bien loin du savoir-faire d'un Célestin Hennion.

* *Émile Lucien est un officier de la police judiciaire.*